

Avis public

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

- 1. Lors d'une séance tenue le 10 août 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
- a) Le premier projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage.

Ce règlement modificateur a pour objet:

- d'autoriser les roulottes sur un terrain vacant, sous réserve de certaines conditions;
- de spécifier certaines conditions concernant les résidences de tourisme;
- de spécifier certaines conditions concernant les enseignes désuètes;
- d'autoriser un maximum de 6 logements dans les zones URB-02 à URB-04.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 septembre à compter de 18 h 00 au Centre communautaire Gérald-Ouimet situé au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf. Au cours de cette assemblée, ledit premier projet de règlement numéro 374-2021 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
- 3. Le premier projet de règlement numéro 374-2021 peut être consulté de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.
- 4. Le premier projet de règlement numéro 374-2021 relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 16e jour d'août deux mille vingt-et-un (2021).

Sophie Dionne,

directrice générale et secrétaire-trésorière